

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DEVE 57 Adhésion à la charte Main Verte par l'association « Le potager de Georges » pour la gestion du jardin partagé situé square Georges Contenot (12^e) et financement d'aménagements.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date des 11, 12 et 13 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris fait part de l'adhésion à la charte Main Verte de l'association « le potager de Georges » pour la gestion du jardin partagé situé square Contenot (12^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 3 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le financement de bacs et de terre pour l'aménagement de l'extension du jardin partagé le potager de Georges situé square Contenot (12^e).

Article 2 : Le montant pour l'aménagement de l'extension du jardin partagé le potager de Georges situé square Contenot (12^e), au titre de l'année 2019 est estimé à 7600 euros TTC sous réserve de la disponibilité des crédits et de la décision de financement.

Article 3 : Il est pris acte de la communication de la Maire concernant l'adhésion à la charte Main Verte par l'association « le potager de Georges » pour la gestion du jardin partagé « Le potager de Georges » situé square Contenot (12ème).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO